



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

### **Violence domestique: des indicateurs préoccupants appellent une réponse renforcée**

**La violence domestique reste préoccupante dans le canton. En 2025, la police est intervenue entre trois et cinq fois par jour, tandis que le nombre d'infractions enregistrées est en progression. L'année a également été marquée par deux homicides commis dans ce contexte, ayant coûté la vie à une femme et un homme. Ces constats ressortent du sixième rapport de l'Observatoire de la violence domestique, publié ce jour par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Face à la persistance du phénomène, le Conseil d'État fait du renforcement de la Loi sur la prévention et la lutte contre la violence domestique (LOVD) une priorité.**

En 2025, le nombre de situations de violence domestique pour lesquelles le corps de police est intervenu demeure élevé et les infractions progressent de 4,5%, soit 4120 infractions sur l'année, indique le sixième rapport de l'Observatoire de la violence domestique, publié ce jour par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH). 48% des principales infractions de violences surviennent dans la sphère domestique, une part qui oscille entre 45% et 53% pour la période 2016 à 2026. La police est intervenue entre trois et cinq fois par jour pour des situations de violence domestique l'année dernière. 48% des interventions de police ont donné lieu à l'expulsion de la personne prévenue. Derrière ces interventions se trouvent les vies et les souffrances de 1415 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, dont 1032 femmes.

#### **Des victimes toujours plus nombreuses à faire appel à des services de soutien**

Le nombre de victimes qui franchissent le pas difficile de demander de l'aide est en augmentation. Ceci peut s'expliquer par une meilleure connaissance du réseau de soutien, grâce aux campagnes d'information et aux actions de sensibilisation entreprises par le Canton. En 2025, 1366 personnes ont consulté un Centre LAVI pour violence dans le couple (+ 4% par rapport à 2024), dont 1218 femmes. Les hôpitaux

ont réalisé 280 constats médico-légaux pour agression sexuelle (+40% par rapport à 2024), dont 245 pour des femmes.

Les femmes sont les principales victimes de violences, notamment des violences les plus graves. Dans le cadre d'une relation entre partenaires et ex-partenaires, depuis 2021, les femmes représentent la totalité des victimes (11 homicides).

Le numéro national 142, disponible depuis mai 2026, renforce désormais le dispositif de prise en charge des victimes. Ce numéro destiné aux victimes et à leurs proches offre une écoute confidentielle et un conseil professionnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### Prise en charge des personnes auteures de violence domestique

Le nombre de personnes auteures de violence suivies au Centre Prévention de l'Alé (CPAlé) est en hausse : 729 personnes en 2025, soit +16 % par rapport à 2024. La majorité d'entre elles y sont adressées pour un premier entretien obligatoire. Le nombre de personnes qui s'engagent dans un programme socio-éducatif visant à cesser les comportements violents augmente également : 225 individus, soit +34 %, principalement des personnes astreintes par la justice.

Les autorités ont également recours à la surveillance électronique, tant avant jugement (substitution à la détention provisoire) qu'après jugement (en lieu et place de la peine privative de liberté). À partir de 2027, ce dispositif permettra un suivi en temps réel des personnes auteures de violences soumises à une mesure d'éloignement, en continu, 24 h/24 et 7 j/7. Cette évolution constitue un renforcement de la protection des victimes, en rendant possible une intervention de la police en cas de besoin.

### Renforcement du dispositif et prévention précoce

Face à la persistance du phénomène, le Conseil d'État fait du renforcement de la Loi sur la prévention et la lutte contre la violence domestique (LOVD) une priorité. Il a adopté en mai la révision de cette loi, marquant ainsi une nouvelle étape : mieux protéger les victimes, renforcer la prévention, intensifier le suivi des personnes auteures et adapter les réponses aux réalités du terrain. Concrètement, en première ligne, la police cantonale renforce et harmonise son dispositif d'accompagnement des victimes. Sur le terrain, l'offre d'accueil sera structurellement renforcée pour désengorger les structures existantes et le nombre d'entretiens socio-éducatifs obligatoires pour la personne auteure des violences après une expulsion du domicile passe d'un à trois. L'objectif est clair : agir en amont, prévenir la récurrence et favoriser une prise de conscience durable.

La prévention précoce est également essentielle. Investir dans la prévention dès le plus jeune âge contribue à créer des environnements plus sûrs et à promouvoir des relations fondées sur l'égalité et le respect. Ainsi, le BEFH promeut le programme As de cœur, destiné aux 13-15 ans et le jeu numérique Alternatives, conçu pour sensibiliser les 16-25 ans aux dynamiques relationnelles et aux comportements violents. Ces actions sont d'autant plus importantes que certains courants misogynes, largement diffusés aujourd'hui, banalisent la violence, légitiment des rapports de domination et véhiculent des représentations dévalorisantes des femmes.

Lausanne, le 16 juin 2026

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, [021 316 61 82](tel:0213166182)

DEIEP, Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, [021 316 59 88](tel:0213165988)